



DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE DROIT A L'IMAGE POUR LES ENFANTS MINEURS

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation (dans le cadre des conditions ci-dessous)

- Pour une durée de : 10 ans,
- Sur les territoires : monde, tous pays,
- sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus a ce jour, tout support audiovisuel, et par tous moyens inhérents a ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), cinématographiques), supports de communication interne
- La présente autorisation d'exploitation de son droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant : Nous autorisons / nous n'autorisons pas* les membres du bureau du Spuc Subaquatique à utiliser, l'image de notre enfant prise au cours des activités. (* barrer la mention inutile)

APessac le.....

Signature des représentants légaux